

Commissions Finances – Jeunesse/Sport/

Vie associative/Culture

Mardi 03 mai 2016

Compte-rendu

Présents : Didier HOUOT, Laure GRANDEMANGE, Ludovic VINCENT, Daniel JOMARD, Arthur BRAUN, Cédric PIERREL, Yannick PIQUEE, Laurent PERRIN, Nicolas JACOB, Gilbert LAMBOLEZ, Murielle COLLIN, Sabine GRANDEMANGE, Stéphane BERNARD, Dorine ROBERT, Rémi DECOMBE, Stéphanie MALISZEWSKI.

Excusés : Mylène GALMICHE, Annie GRANDPERRET, Michaël ROHR.

Ludovic VINCENT rappelle la démarche à effectuer concernant les demandes de subventions :

Les associations doivent faire leur demande en mairie et remplir un formulaire qui doit être retourné avant le 15 mars. Toute demande non transmise à temps ne pourra bénéficier d'une subvention.

Ludovic reprend la liste des demandes et fait part à l'assemblée que les associations ci-dessous n'ont pas effectué leur demande :

- La boule Voinraude
- La savate Voinraude
- L'UNSS
- Body Fit
- L'Association sportive et folklorique du Haut du Tô
- La maison familiale de Saulxures/Moselotte
- La légion vosgienne des anciens combattants
- Les médaillés militaires
- Le souvenir Français de Vagney

Parmi toutes les associations, certaines ne souhaitent pas recevoir de subvention, comme par exemple : le badminton, le Svelty club.

Plusieurs questions se posent, à savoir :

- Faut-il augmenter les subventions pour 2016 ?
- Faut-il laisser encore un peu de temps à certaines associations qui n'ont pas eu l'information quant à la nouvelle méthode de fonctionnement sur les demandes de subventions ?

Pour les associations qui ont fait la demande dans les temps, la subvention sera renouvelée sur la même base que celle de 2015, donc sans augmentation.

La Commission répond favorablement à deux nouvelles demandes : l'association des chasseurs et l'Amicale des Parents d'élèves de l'école Notre Dame pour un montant de 100 euros.

Exceptionnellement pour 2016, des courriers seront transmis à certaines associations qui n'ont peut être pas eu l'information quant à cette nouvelle procédure afin d'obtenir une subvention dans la mesure où un déficit de gestion est constaté.

Ludovic revient sur l'établissement d'un règlement qui permettrait de déterminer certains critères d'attribution de la subvention en fonction du type d'association.

L'assemblée n'est pas très favorable à cette idée. Ce régime serait en effet complexe à mettre en œuvre puis à appliquer sauf pour les nouvelles demandes.

Les subventions devraient être proposées lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 19H30.